

Jusqu'au 26
Février

Les responsables légaux saisissent les intentions d'orientation (vœux provisoires) dans l'application « téléservices » pour le 26 Février 2026. Dans le cas d'un vœu de 1ère générale, Ils mentionnent les 3 spécialités envisagées + une quatrième de « secours ». Vous aurez connaissance de l'avis provisoire à partir du 13 Mars 2026 sur scolarité services.



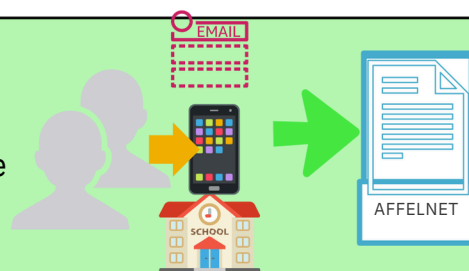
Du 21 Avril
au 25 Mai

Les responsables légaux confirment ou modifient les vœux d'orientation sur l'application « téléservices » comme lors de la phase provisoire. Ces vœux sont considérés comme »définitifs «



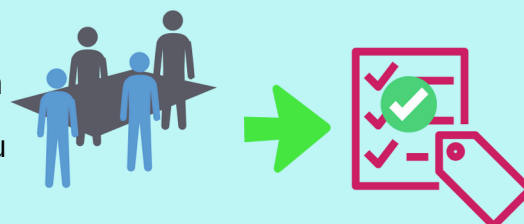
A partir du
21 Avril

Si un des vœux exprimés est une 1ère technologique, une 1ère professionnelle ou un apprentissage : une fiche AFFELNET doit être établie et transmise au Professeur Principal de la classe.



Du 01 au
03 Juin

Le conseil de classe se réunit et donne sa décision sur chacun des vœux exprimés. Les élèves poursuivant en 1ère générale seront convoqués au lycée pour se réinscrire à une date ultérieure.



A partir du
25 Mai

Les candidats à une 1ère technologique ou professionnelle reçoivent par email la confirmation de vœux AFFELNET qui doit être signée puis retournée au professeur principal.



Le 27 Juin

La Direction Académique classe les dossiers AFFELNET et affecte les candidats dans un lycée technologique ou professionnel. Les familles concernées sont informées des résultats par le lycée d'accueil et sur l'application téléservices.



Du 30
Juin au
07 Juillet

Les familles prennent contact avec le nouvel établissement afin de prendre connaissance des procédures d'inscription. Les élèves sans affectation contactent le lycée pour afin que leur situation soit étudiée.

